



La Grande Arche

Le Parc André Malraux

Les Terrasses - La Noue

La coulée verte - Le champ de la Garde

Le Parc du Chemin de l'île

Pour une liaison verte continue sur l'Axe historique entre la Seine et la Grande Arche

8 raisons pour convenir d'une perspective opportune, harmonieuse, généreuse et florissante

1. C'est dans le territoire d'action de l'EPA Paris La Défense
2. C'est à Nanterre, sur l'Axe historique des Tuileries à la Seine, vision verte ambitieuse du Grand Paris
3. C'est déterminé par les documents de planification, Schéma directeur d'Île de France, Plan local d'urbanisme de Nanterre, Orientation d'aménagement et de programmation du secteur de l'échangeur A14-A86
4. C'est partiellement en place (les Terrasses, la Noue, les Parcs), mais de manière fragmentaire avec de nombreuses discontinuités (Place Nelson Mandela, franchissement du RER, etc.)
5. C'est aussi mis en valeur agro-écologique, au Champ de la Garde, par l'association Paranda Oulam La Ferme du Bonheur, dans le cadre d'une convention avec l'EPA
6. C'est mis en danger par les ouvrages routiers engagés sur l'échangeur A14-A86 et projetés sur l'Axe Seine Arche
7. C'est fièrement attendu par les habitants et les usagers des quartiers aux abords de la dalle de La Défense.
8. C'est soutenu avec force par l'association départementale Environnement 92

L'insertion de la nature est un objectif des plans à l'œuvre sur le territoire

Le Plan Local d'Urbanisme de Nanterre identifie, dans le Rapport de présentation, les éléments de la trame verte composée de réservoirs de biodiversité et de corridors les joignant. Il souligne la compatibilité avec les objectifs fixés par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France.

« Concernant la préservation de la biodiversité, le SDRIF identifie les espaces naturels et les continuités écologiques qui revêtent un intérêt régional et qui nécessitent une protection :

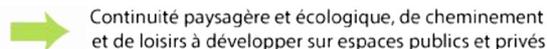
- la Seine et ses berges, en tant que continuité écologique,
- l'axe historique Seine Arche, en tant que liaison verte,
- la coulée verte de l'axe historique Seine Arche, en tant qu'espaces verts et de loisirs à créer,
- le parc André Malraux, le parc du Chemin de l'Île et le Mont Valérien, en tant qu'espaces verts et de loisirs d'une superficie supérieure de 5 hectares. »

La requalification de l'échangeur A14-A86 ne peut pas ignorer la coulée verte

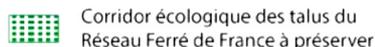
Le milieu naturel existant est caractérisé par « une biodiversité globale intéressante à conforter et développer par les parcs et espaces verts ; un recensement de plusieurs espèces protégées dans les friches de l'échangeur A86-A14. »

Le constat d'habitats naturels coupés par des infrastructures impose de les relier par des corridors biologiques au sein de la coulée verte.

Les prescriptions graphiques de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation positionnent d'ailleurs des éléments constitutifs de la coulée verte, les continuités et corridors écologiques, la vocation d'agriculture urbaine.



Les continuités écologiques parcourent l'échangeur dans toutes les directions, vers les Terrasses, vers le Parc du Chemin de l'Île, sur les terre-pleins de l'autoroute A86.



C'est un corridor bien limité, isolé. Sans continuité il paraît de bien faible qualité.



Plutôt qu'un principe, c'est une pratique réelle, développée depuis une dizaine d'années au Champ de la Garde, par l'association Paranda Oulam, La ferme du Bonheur, selon une démarche scientifique, sociale, pédagogique et culturelle, agréée par l'EPA.



C'est le projet totalement en contradiction avec la coulée verte, puisque ce projet de boulevard pourrait détruire une grande partie du Champ de la Garde et conduirait à une densification de constructions et une intensification des circulations, des gênes et des pollutions dans un milieu habité. Par ailleurs un franchissement des voies ferrées par un ouvrage routier a été récemment réalisé à la gare de Nanterre Université, toute proche. Il assure, en zone 30, pour tous les déplacements, la liaison entre les diverses parties du quartier de l'Université. S'il y a un franchissement utile à réaliser à cet endroit, c'est celui des circulations douces dans le prolongement des Terrasses, ainsi que, par souci du vivant, un passage enherbé pour la petite faune dans la continuité de la Noue.

C'est une harmonie de l'aménagement qui est attendue des pouvoirs publics et une mise en œuvre du principe ERC, éviter – réduire - compenser les impacts sur le milieu naturel de tout type de plan ou projet.



La coulée verte au Champ de la Garde en juin



Le potager en octobre



Le damier de céréales en juin



Le damier de céréales au Champ de la Garde, en septembre